

LA MOBILITE SORTANTE ERASMUS + :

Mobilité des étudiants

Nouveautés du programme E+ 2021/2027 :

- Définit comme priorités l'inclusion et la diversité.
- Prévoit une extension vers de nouveaux pays partenaires régions 1 à 14, sous réserve de remplir des conditions qui peuvent être évolutives. (directives de l'UE, guide du programme pages 34 à 37 et p 49)
- Sur un projet en dehors des pays participants au programme, contacter le service des relations internationales.

• Critères de sélection et modalités d'accès

- Fiche d'inscription
- Fiche de vœux validée : pré-projet qui intègre le choix du pays et les accords des responsables de formation
- Participation active aux ateliers de préparation
- Rédaction du projet de mobilité et du budget
- Accord formel de la structure du pays d'accueil
- Présentation du dossier individuel pour validation en commission de validation des mobilités internationales (composée du responsable des relations internationales, de la cadre pédagogique et de l'assistante),
- Les informations relatives à la constitution et les dispositions réglementaires sont accessibles sur le site intranet des étudiants

Les modalités administratives sont définies par le programme E+ au moyen des documents et outils digitaux de l'UE (procédure et outils via e.campus) :

- l'étudiant éligible contractualise avec l'IRTS et le partenaire d'accueil.
- Il bénéficie d'un accès à la plateforme OLS – Online Linguistic Support pour accéder à une formation en langue.
- Il perçoit une allocation Erasmus + sous condition définies par l'UE et dans la limite de la subvention accordée à l'institut annuellement
- Il perçoit une aide complémentaire « inclusion » et/ou pour l'utilisation de transport éco-responsable (si éligible)

- **Taux des bourses et aides complémentaires vers les pays du programme**

Le montant des allocations Erasmus + pour les mobilités longues (de 2 mois à 12 mois) + pour la subvention à l'IRTS NA pour les mobilités des étudiants a été fixé :

Groupes pays	Pays de destination vers :	Taux mensuels €	Taux mensuel Avec complément financier Stage 150 €/mois	*Taux mensuel avec complément inclusion (250 €/mois) + stage
Groupe 1 Pays du programme représentant au coût de la vie élevé	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède + Pays partenaires des régions 13 et 14	606	756	1006
Groupe 2 Pays du programme présentant un coût de la vie moyen	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	550	700	950
Groupe 3 Pays du programme présentant un coût de la vie bas	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	550	700	950

Mobilités longues entre 2 mois et 12 mois (60 jours minimum)

* Participation des publics ayant moins d'opportunités : « **soutien pour l'inclusion** » ;

Une aide complémentaire de 250 € par mois sous condition de remplir au moins un des critères d'éligibilité.

- Utilisation de transport Écoresponsable : une aide au voyage supplémentaire calculé sur la base de l'éloignement du pays de mobilité. Le complément pour moyen eco-responsable n'est plus applicable

Critères inclusion

	Critères pour les personnes	Justificatifs à fournir
1	Boursier échelon 6 et 7	Notification d'attribution de bourse
2	Situation de handicap - MDPH Affection de Longue Durée ALD - maladie chronique	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte d'invalidité, ...
3	Cas individuel pouvant relever de l'inclusion	Attestation / justificatif par une assistante sociale ou équivalent
4	Habitants des zones de France ruralités revitalisation (ZRR) https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/zonage-de-politiques-publiques ou Habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/politique-de-la-ville#scroll-nav_2 pour le repérage des quartiers concernés https://sig.ville.gouv.fr/	Attestation de domicile (facture, assurance, ...), ou attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant (si le nom du participant n'apparaît pas sur l'attestation /facture)

Mobilité physique courte (hybride études, hybride stage, ...) : entre 14 et 30 jours,

La contribution aux frais de séjour varie de 50 € / jour à 70 € / jour suivant la durée de la mobilité. S'ajoute un complément aux frais de transport éco-responsable (si pertinent), ainsi qu'une aide complémentaire pour les publics ayant moins d'opportunités (si éligible).

- **La reconnaissance des mobilités**

Le ministère des solidarités et de la cohésion sociale a élaboré un arrêté pour chaque diplôme où est présentée une maquette nationale de mise en crédits ECTS :

- Assistant de Service Social

- Conseiller en Economie Sociale Familiale
- Educateur de Jeunes Enfants
- Educateur Spécialisé
- Educateur Technique Spécialisé

Chaque formation possède un nombre de modules à valider par semestre.

Lorsqu'un de nos étudiants se rend au sein d'un pays étranger, il élabore un parcours de formation individualisé qui lui permet d'obtenir par équivalence les modules à valider.

Ce parcours prend en compte à la fois les ressources du lieu professionnel d'accueil et/ou de l'établissement de formation et les contraintes de certification du diplôme à acquérir.

De plus, un accompagnement personnel lors du stage est mis en place de manière régulière, par l'intermédiaire d'un Blog construit et alimenté par l'étudiant, par email, et/ou visio.

- Délivrance des ECTS correspondant au contrat de formation
- Inscription de l'obtention des ECTS dans le livret individuel de formation
- Supplément au diplôme délivré par les organismes de tutelle : pour les diplômes de Conseiller en Économie Sociale et Familiale, d'Éducateur Spécialisé, d'Assistant de Service Social, d'Éducateur Technique Spécialisé, et d'Éducateur de Jeunes Enfants.

Mobilité des personnels

Tout le personnel peut réaliser une mobilité dans le cadre du programme Erasmus +, sous condition de remplir les critères d'éligibilité du programme ; 2 types de mobilités sont possibles suivant le profil : Mobilité d'enseignement ou/et mobilité de formation (cf. procédures et documents intranet IRTS)

- Élaboration, rédaction et présentation du projet de mobilité
- Prise de contact avec l'établissement/université partenaire
- Validation par la commission des mobilités internationales
- Suivi de la procédure interne de mise en œuvre de la mobilité.
- Kit de mobilité E+ rapport Erasmus +,
- Reconnaissance des compétences acquises.